

PROGRAMME DES TRAVAUX

1.1. AMÉNAGEMENTS

1.1.1. TERRASSEMENT

Les travaux de terrassement concernent principalement la voirie.

Déblais / Remblais voirie et trottoir

Déblais / Remblais cheminement piéton

Déblais / Remblais pour les fondations du mur de soutènement (de la voirie)

Déblais / Remblais pour réaliser les réseaux

1.1.2. SOUTÈNEMENT VOIRIE

Un mur de soutènement permettra d'implanter la voirie dans ce terrain avec une forte déclivité. L'implantation des murs fera l'objet d'une étude de sol spécifique. Les indications portées sur les plans et ci-après, sont des données d'intention qui seront confirmées lors des phases d'études approfondies.

Situé à l'aval du premier virage, le mur aura une hauteur variable entre 0.5m à 4.5m vue au-dessus du terrain naturel (TN). Ce mur permet de garder une pente sur la voirie de 10 à 12%.

Si besoin, une glissière en bois pourra être mise le long du trottoir.

Si besoin, une clôture rigide pourra être mise en limite de parcelles privées.

1.1.3. VOIRIE

Le projet prévoit la création d'une voirie de 5.0m de large à double sens et d'un trottoir d'1.5m pour desservir les lots. La voirie serpente dans le terrain en pente pour limiter les excavations. La pente de la voirie est limitée à 12% sur l'ensemble de son tracé. La pente dans les virages est réduite pour garantir le confort et la sécurité des usagers.

En fonction des résultats d'études de sol, un drainage sera mis en place en fond de structure pour assurer l'élimination des eaux parasites. La structure de chaussée sera hors gel et définie de la façon suivante (de haut en bas) :

Couche de roulement : BBSG 0/10 (enrobé) : épaisseur 6 cm minimum, couleur standard

Couche de fondation : GB 0/14 (Grave bitume) : épaisseur variable comprise entre 10 et 14 cm suivant trafic attendu

Couche de réglage : GNT 0/31,5 (Grave naturelle) : épaisseur 5 cm

Couche de forme : GNT 0/80 (Grave naturelle) : épaisseur variable comprise entre 50 et 70 cm suivant la portance des sols support

Géotextile anti contaminant : non-tissé : épaisseur : 0,5 cm

Le raccordement sur le Chemin des Grands Lots reste à prévoir.

Un nouveau carrefour doit être aménagé à l'intersection de la voirie créée, la route des Vignes et la Route du Col (D201C). Le tracé sur les plans d'aménagement reste à affiner selon le retour de la commune et d'études techniques complémentaires.

1.1.4. PAYSAGE

Un maillage piéton végétalisé qui traverse le projet est réalisé afin de relier le Chemin des Grands Lots et la route des Vignes. Il se compose d' :

- Un chemin stabilisé d'une largeur d'environ 1.5m

- Deux bandes d'espaces verts qui entourent le cheminement piéton, l'une d'une largeur variable d'1 à 2.0m

Le projet prévoit également :

- Mise en place de terre végétale,

- Engazonnement ou plantations de couvre-sols, arbustes

- La plantation d'arbres pour renforcer les espaces boisés existants.

- Si besoin de petits emmarchements,

- Petits mobiliers d'agrément ou décoratifs

1.2. DESSERTE DES RÉSEAUX

1.2.1. EAUX PLUVIALES

Le projet prévoit la collecte des eaux pluviales (EP) de voirie et des lots qui seront acheminés dans des noues à l'aval de l'opération. En cas de pluie exceptionnelle, les eaux excédentaires pourront être évacuées dans le réseau communal avec un débit régulé. Les travaux comprennent :

- Réseau Ø500

 - Ø400

 - Ø300

 - Ø200 branchements aux lots

- Regards principaux

- Boîtes de branchements

- Ouvrages de rétention /infiltration sous forme de noue.

Le dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales, sur la base de la première étude réalisé par UGET n'a pas été repris dans l'étude MAJ de 2024.

1.2.2. EAUX USÉES GRAVITAIRES

Un réseau existant d'eaux usées (EU) traverse actuellement le projet. Il permet de relier plusieurs habitations et les services techniques (et la mairie ?) au réseau communal sous la Route des Vignes. Ce réseau sera en partie démolit. Les antennes existantes conservées seront raccordées à un nouveau réseau créé sous la voirie du projet (voir plan des réseaux). Le point de raccordement Route des Vignes reste le même. Les travaux comprennent :

- Ø200 collecteur principal

- Ø160 branchements

- Regards principaux

- Boîtes de branchements

1.2.3. EAU POTABLE

Selon la précédente étude (UGET 2018), le projet prévoit de se raccorder sur un réseau d'eau potable sous le Chemin des Grands Lots. Il conviendra de vérifier que ces réseaux existants sont suffisamment dimensionnés pour permettre l'alimentation en eau potable de l'opération sans nécessité d'envisager un renforcement de ces derniers.

Le projet prévoit la création d'une antenne Eau Potable DN 100mm en fonte sous la voirie principale de l'opération. Les travaux comprennent :

- F Ø100 mm
- Chambres de vannes 1200 x 1200 y/c équipement
- Branchement Ø 32mm pour lots individuels
- Branchement Ø 63mm pour lots de collectifs
- Regards compteurs
- Défense incendie y/c PI

1.2.4. ELECTRICITÉ HT / BT

Le projet nécessitera vraisemblablement la réalisation d'un nouveau transformateur. Son positionnement et son intégration restent à affiner avec la commune et le concessionnaire sur la base du bilan de puissances appelées par chaque projet. Les TGBT des différents bâtiments seront ensuite desservis en électricité par des réseaux Basse tension sous la voirie principale depuis le poste de transformation. Des conventions seront établies entre les différents opérateurs et ENEDIS pour réalisation des travaux correspondants. Les travaux comprennent :

- Réseau de distribution HT / BT
- Tranchée pleine fouille + Tresse HT pleine terre
- Coffrets TGBT en limite de lots

1.2.5. TÉLÉPHONIE

Selon la précédente étude (UGET 20), le projet prévoit de se raccorder sur un réseau de télécommunications sous le Chemin des Grands Lots. Il conviendra de vérifier que Le génie civil de ces réseaux existants est suffisamment dimensionné pour permettre la desserte de l'opération sans nécessité d'envisager un renforcement de ces derniers. Les travaux comprennent :

- Une chambre de tirage L2C/L3C sans fond sur le réseau de télécommunication existant
- 5 PVC lisse DN 42/45 mm sous la voirie principale de l'opération.
- Des chambre de tirage (L2C/L3C) tous les 50m env. pour desserte des lots.
- Chambre de tirage (LOT/L1T) en limite de lots.
- Câblage par concessionnaire(s).

1.2.6. ÉCLAIRAGE EXT.

Le projet prévoit l'éclairage de la voirie et du trottoir par des candélabres disposés à intervalle régulier. Les travaux comprennent :

- Secteur voirie, mâts HT=4m ; inter distance = 15 m
- Réseau d'éclairage, y/c cuivre et remontées
- Câblage 4 x 16²
- 1 armoire de commande éclairage

Il n'est pas prévu de desservir l'opération avec d'autres réseaux (gaz, chauffage urbain, ...).